

La TVA ne doit pas faire grimper les prix

Depuis le 1er janvier, les opérateurs économiques ayant un capital élevé sont assujettis à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui remplace l'Impôt sur le chiffre d'affaires (ICA). Mal informés, les commerçants ont augmenté leurs prix mais la Direction générale des impôts (DGI) condamne cette attitude et promet des sanctions.



verser cet argent au Trésor public. Selon Raymond Mokeni, président de la FEC, s'adressant à la presse, les prix devaient plutôt baisser car 16 % de TVA valent mieux que 18 % d'ICA. Mais sur le terrain, de nombreux opérateurs économiques n'avaient pas la bonne information sur l'application de cette taxe. Le directeur de la DGI a fustigé l'absence des vrais patrons lors des réunions d'explication tenues plusieurs mois avant par son service. "Vous avez préféré déléguer des gens qui n'ont pas bien restitué la matière. C'est mieux qu'aujourd'hui vous veniez vous-mêmes".

Neutraliser d'abord l'ICA

La TVA est perçue à l'intérieur par la DGI et à l'importation par la Direction de douane et accises (DGDA ex OFIDA). Selon le directeur de la DGI, lorsqu'on achète une marchandise à 10 000 fc et qu'on la vend à 12 000 fc, la TVA s'applique sur la valeur ajoutée qui est 2 000 fc et non sur les 12 000 fc. Son montant est donc de 320 Fc. Il a fustigé le fait que certains commerçants font payer la TVA sur une marchandise déjà taxée par l'ICA. Son collègue de la DGDA, Jean Baptiste Kongolo Kabila, explique qu'il n'y a aucune raison que les prix grimpent et dans tous les cas, la hausse ne peut pas dépasser 3 % pour les opérateurs qui payaient l'ICA à 15 %. Certains observateurs notent que cette hausse de prix révèle bien que de nombreux opérateurs économiques ne payaient pas effectivement l'ICA. C'est ainsi qu'ils voient la TVA comme taxe nouvelle.

Selon le directeur de la DGI, la TVA doit permettre à l'Etat de récolter de l'argent pour améliorer le social des populations en diminuant l'évasion fiscale. Mais un participant à la matinée fiscale note qu'il ne suffit pas de collecter l'impôt mais il faut aussi bien le gérer. Certains se demandent cependant qui va contraindre les commerçants à faire baisser les prix...

Jhon Lina et Pépé Mikwa

Des obligations comptables

Selon l'article 57 de l'ordonnance loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la TVA, toute personne assujettie doit tenir une comptabilité régulière comportant : un livre-journal ; un grand livre des comptes ; une balance des comptes ; un journal de ventes ; un journal d'achats ; un livre d'inventaire ; un livre des immobilisations. Ceci pour permettre un meilleur contrôle par le fisc.

Pépé Mikwa.

Depuis le 1er janvier, date d'entrée en vigueur de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée), les prix des produits manufacturés et des denrées alimentaires flambent sur les marchés. "J'achetais un sac de farine à 33 000fc. On me demande d'ajouter 5.000fc de TVA", se plaint Jeanne ATI, vendeuse de gâteaux au petit marché de la 11^e avenue dans la commune Tshopo. Dans les magasins et boutiques, le commerçant exige de l'acheteur de payer en plus du prix, les 16 % de la TVA. Du coup, les petits commerçants au marché central augmentent les prix des denrées alimentaires courantes : pondou, riz, haricot, huile de palme... Certains prix ont presque doublé.

Faible communication

Cette TVA de 16% appliquée depuis le début de l'année est ainsi au centre de toutes les conversations chez les consommateurs comme chez les opérateurs économiques, faute d'en connaître précisément les règles. "Il faut expliquer correctement les choses", a recommandé le gouverneur de province à la matinée fiscale d'explication des modalités d'application de la TVA aux opérateurs économiques le 10 janvier. L'ordonnance loi n° 10/001 du 20 août 2010 instituant la TVA a été promulguée par le président de la République. La TVA remplace l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA) que payait déjà le commerçant (entre 3 et 18%). C'est un impôt indirect qui touche tous les biens et services de toutes origines consommés ou utilisés en RD Congo. Un arrêté ministériel suspend cependant pour six mois la TVA sur le ciment, le pain, le blé, le carburant à la pompe...

Lors de la matinée fiscale, le directeur provincial de la DGI, Charles Dimoke, a précisé : "La TVA n'implique pas une augmentation de prix car les opérateurs économiques s'acquittaient déjà de l'ICA. Toute augmentation de prix ne relève que de la mauvaise foi". Seuls les opérateurs économiques qui ont un chiffre d'affaires de plus de 80 millions de FC sont assujettis à la TVA et ils sont notifiés par la DGI, les autres n'y sont pas assujettis. Il ajoute que tous ceux qui se permettent de percevoir la TVA sans y être assujettis détournent l'argent et seront passibles de poursuites judiciaires car ils n'auront à

A LIRE EN PAGE...

- 2** - Honorien Otono, femme, bossue et politicienne convaincue
- Beni, une défaite aux allures de victoire
- 4** - Faire de la prison pour injure publique
- Isangi, faute de tribunal, militaires et policiers tranchent les affaires civiles
- 6** - Yakusu : un hôpital de référence en ruine
- Kubagu : mieux équipés, les paysans produisent plus et alimentent les villes
- 8** - Matusi ni kosa la kuingia jela (prison)
- Claudine Bela Badeuza, mtetezi wa wanawake

Honorine Otono

Femme, bossue et politicienne convaincue

(Syfia Kisangani/Médias pour la paix et la démocratie) En Province Orientale, courageuse et ambitieuse, Honorine Otono a étudié avant de s'impliquer dans le monde associatif et de s'engager en politique. Bossue, elle se présente comme la candidate des sans-voix et souhaite défendre leur cause.

Faire de la politique pour donner la parole aux sans-voix. Ces dernières semaines, Honorine Otono, bossue de son état, est passée d'église en église annoncer son intention de devenir députée. "J'en ai aussi parlé aux agriculteurs et aux associations de personnes vivant avec handicap." En 2006, déjà candidate, elle avait créé la surprise. Sur la vingtaine de prétendantes à la députation provinciale pour la ville de Kisangani, elle était ainsi arrivée la deuxième avec 2 600 voix. Cette année, les dernières tendances indiquent qu'aucune femme ne serait élue dans la circonscription de Kisangani.

Pas de quoi décourager Honorine qui s'inspire de Kirikou, un dessin animé qui relate l'histoire d'un minuscule garçon qui parvient tout de même à sauver sa communauté grâce à ses idées et à son énergie : "Moi aussi, je peux sauver les miens en faisant de la politique. Je dois réussir à hausser le ton et plaider pour la vie sociale des Boyomais." Début 2012, Honorine sera donc à nouveau candidate, cette fois-ci à la députation provinciale. "Je suis convaincu qu'elle se défendra mieux lors de ces élections", pronostique le ministre Jean Claude Esuka, porte parole du gouvernement provincial, issu du Mouvement social pour le renouveau (MSR) auquel appartient Honorine.

Depuis l'enfance, Honorine Otono, 40 ans, devenue une des trois universitaires de sa famille de 8 enfants, est habituée à persévérer. Elle a d'abord su dissiper les réticences de sa mère qui craignait de l'amener à l'école de peur que les autres enfants se moquent d'elle. Son père, lui, a semble-t-il toujours cru en elle et l'a encouragée à étudier. Petite, elle faisait donc plus de 10 km pour aller à l'école primaire à Isangi. Mais, à la mort de son papa, aucun membre de sa famille ne s'est plus occupé d'elle : "Je n'ai pas étudié pendant un an." Entre temps, elle a vendu des bananes plantain et des cacahuètes au marché central. "Les mamans de la friperie se souviennent encore de moi lorsque je passe aujourd'hui." En mettant ses petites économies bout à bout, elle réussit à retourner sur les bancs de l'école. Elle fait alors 3 à 5 km à pied chaque jour pour aller au lycée. Son courage fini par être récompensé, puisqu'elle termine parmi les premières de sa classe, ce qui pousse des prêtres à financer la suite de ses études. Elle termine ainsi son graduat en gestion des institutions de santé en 1996.

Révoltée par l'injustice

Administratrice gestionnaire de la zone de santé de Pawa dans le district de Haut Uélé, elle devient ensuite caissière au centre Simama pour des personnes handicapées, puis assume la même fonction à l'ONG Handicap international.



Honorine Otono au centre Simama © Mongongo

Jean Moma, administrateur gestionnaire du centre Simama reconnaît les mérites d'Honorine à défendre les handicapés quand ils sont malades ou en deuil...

"Elle entre dans n'importe quel bureau pour chercher un soutien à celui qui est en souffrance." Il admire aussi sa capacité à inciter ses semblables à s'unir au sein des associations. Rose Mbochi, gérante du restaurant tenu par l'Association des mamans handicapées pour le développement (AMAHD), parle, elle, d'une femme qui ne garde pas de rancœur. Résolument entreprenante, Honorine a créé et coordonne AMAHD, une structure sociale qui dispose aussi d'un centre de santé avec un tarif bas pour les handicapés.

Honorine bénéficie régulièrement de formations organisées par le Collectif des femmes (COF) et d'autres structures spécialisées. Forte de son expérience dans les organisations de la société civile, elle a embrassé la politique avec conviction. Pour elle, la couture, la cordonnerie, ou la menuiserie, que font souvent les handicapés, ne suffisent pas. Elle cultive donc du riz et du manioc sur un champ de 7 hectares à environ 15 km en aval du fleuve Congo. A terme, elle souhaite créer ici une ferme agricole pour lutter contre la pauvreté. "Je présenterais ces réalisations aux électeurs pendant la campagne (à la députation provinciale, Ndlr)", envisage-t-elle.

Un défi de plus qui ne surprendra sans doute pas les gens qui côtoient cette femme déterminée et lui reprochent parfois d'être agressive dans son langage. Défait qu'elle assume comme sa façon à elle de combattre l'injustice, le rejet, la discrimination dont sont souvent victimes les personnes handicapées.

Hortense Basea

Beni

Une défaite aux allures de victoire

(Syfia Béni/Vision Plus) A Beni, les candidates étaient 8 contre 41 candidats à la députation nationale. Même, si, selon les premiers résultats officiels, aucune femme n'a gagné de siège, elles ont dans l'ensemble fait bien mieux que se défendre... De quoi leur donner une légitimité dans leurs partis et aux yeux des électeurs pour les prochains scrutins.

A Beni, les femmes ont créé la surprise ! Ce 15 décembre, à la publication des résultats provisoires des élections législatives, devant les portes du bureau local de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), les membres de partis politiques et sympathisants sont étonnés du nombre de voix récoltées par les candidates. "Tu te rends compte qu'elles en raflent plus que les professeurs d'universités qui ne cessaient de faire de longs discours dans les radios ?", lance Papy Magenda, un observateur.

Arrivée 4^{ème} sur 49 candidats, Marie-Rose Kambere Kavira a bouleversé tous les pronostics en récoltant plus de 5 000 voix. Grâce à ce résultat, son parti d'opposition, le Rassemblement congolais pour la démocratie/Kisangani mouvement de libération, décroche un second siège à Beni où plusieurs candidats avaient battu campagne durant trois semaines grâce à des moyens importants. "Si son parti n'avait pas donné un mot d'ordre en sa défaveur consistant à voter plutôt pour son colistier à la veille du scrutin, elle allait facilement décrocher cette place, car les femmes étaient cette fois-ci déterminées à avoir un siège à l'Assemblée nationale", regrette Edmond Mupenda, un habitant venu lui aussi sentir l'ambiance des résultats.

Marie-Rose dit "Maman Top", n'est pas la seule à avoir obtenu un bon score. Justine Kahambu, du parti présidentiel, a ainsi facilement devancé deux élus de 2006 qui ont échoué lors de ce dernier scrutin, eux qui ne manquaient pourtant ni d'expérience, ni de moyens. "Malgré ma défaite, je me réjouis des voix que j'ai récoltées. Je devance même

les élus de la législature finissante. Je me considère donc meilleure et plus crédible qu'eux ! Si j'avais eu autant de moyens, j'aurais facilement raflé plusieurs voix avec une possibilité de gagner un siège !", assure-t-elle.

Partis politiques hésitants

Beaucoup reste toutefois à faire pour que les femmes soient mieux représentées dans les différentes assemblées politiques. En 2006, seule l'une d'entre elles avait postulé à Beni. Elle n'avait pas été élue, mais son parti l'avait promue administratrice de la Régie de distribution d'eau à Kinshasa. Quant à l'assemblée provinciale de Goma, elle ne compte qu'une femme sur... 42 élus !

Quoiqu'il en soit, des progrès sont là. En 2011, on constate que les candidates ont participé activement à ce scrutin. Elles étaient ainsi 8 aux dernières législatives. "La bataille a été rude... J'ai apprécié leur courage et leur détermination lors de la campagne. Elles ont tenu tête haute le débat à la radio face aux hommes. Plusieurs s'exprimaient bien et défendaient loyalement les causes de leurs partis ainsi que leurs projets de société", apprécie, Joachim Kasimaba, vendeur de carburant et sympathisant d'un parti d'opposition.

Pour les prochains scrutins, les partis devront sans doute leur faire davantage confiance. Sur la liste de la Ceni, aucun d'entre eux n'avait osé aligner deux femmes, considérant encore ces dernières comme des rassembleuses de voix pour les hommes. "Pour qu'elles parviennent à gagner un siège à l'avenir, leurs partis devraient en aligner deux sur une

même liste, conseille Monique Mbalasa, de l'ONG Barza des femmes. Faute de quoi, elles risquent de toujours perdre en ville de Beni."

LaReine Mughole et Aboubakar Kalunga

Déclaration de perte de certificat

Je soussigné, Masoudi Shafiko Max, déclare la perte du certificat d'enregistrement volume C-69 Folio 155 portant sur la parcelle n° S.U. 602 du plan cadastrale de la circonscription urbaine de Kisangani appartenant à mon épouse Senga Zawiya Jackie dont je suis le mandataire et Senga Laini, qui voulaient établir chacune un certificat d'enregistrement à son nom suivant les protocoles d'accord signés respectivement avec la succession Senga Bin Amili François.

Cause de la perte du certificat : le certificat était détenu par le liquidateur de la succession Senga Bin Amili et au moment de la remise de certificat d'enregistrement après partage, il n'était plus retrouvé, il n'en reste que la photocopie.

Je sollicite le remplacement de ce certificat et déclare rester seul responsable des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

Ainsi, fait à Kisangani le 12/01/2012

Sé Masoudi Shafiko Max
Mandataire

Claudine Bela Badeuza

Une activiste dévouée à la cause des femmes

(Syfia Kisangani)/Médias pour la paix et la démocratie) A la tête de son ONG, Claudine Bela Badeuza a surveillé de près le déroulement du scrutin. Encouragée par la progression du nombre de candidates et d'électrices, elle souhaite à l'avenir davantage informer les plus jeunes sur l'importance des droits humains, en particulier ceux de la femme.



Claudine Bela, activiste des droits humains © Mongongo

Ensemble, les femmes sont plus fortes. Telle pourrait être la devise de Claudine Bela Badeuza, directrice du Centre d'éducation et de recherche sur les droits des femmes, une des rares ONG féminines à avoir déployé à travers Kisangani 40 observateurs dont 28 observatrices et dans les districts 15 scrutateurs dont 10 femmes. Claudine a conçu ce déploiement pour ces dernières, en particulier les plus pauvres. Une mission qui continue même après les élections, pour surveiller les comportements des uns et des autres et lui donner de nouvelles stratégies de sensibilisation.

Après avoir animé des formations, des conférences, des forums et des émissions sur l'implication féminine dans le processus électoral, Claudine est fière de constater que le nombre de candidates (25 en 2011 contre 22 en 2006) a augmenté. Elle es-

time également que la participation des électrices progresse. Elle déplore cependant une insuffisance d'éducation civique qui ne favorise pas un vote utile de celles-ci, en général plus intéressées par les candidats qui font des cadeaux que par les projets de société : "C'est pourquoi, les candidates, économiquement faibles, n'ont pas été votées". Claudine souhaite en tirer les leçons et projette de former à l'avenir des élèves filles et garçons, qui pourront informer leurs mamans sur les droits humains et peut-être davantage peser sur leurs futurs choix électoraux.

Dans la quarantaine, Claudine Bela connaît depuis longtemps l'importance de partager les idées. Ancienne élue déléguée de femmes aux discussions du dialogue intercongolais au début des années 2000 sans y avoir jamais directement participé, sa

réputation à l'intérieur et à l'extérieur de la RDC a grandi. Avoir été deux fois de suite chef de promotion à l'Université l'a également décomplexée. "Je suis un cadre de conception et j'ai des idées à défendre, lance-t-elle. Je suis habituée à faire face aux hommes depuis ma jeunesse". La licenciée en sciences politiques et administratives est en effet l'aînée d'une fratrie de sept enfants dont... deux filles.

"Dire tout haut et sans gêne"

Depuis plus de 15 ans, Claudine plaide pour les droits des femmes, un domaine qui intéresse moins les premières concernées qui préfèrent des associations axées sur le développement qui leur attirent moins d'ennuis. "Les ONG qui s'occupent des droits civils et politiques se comptent sur le bout des doigts, affirme-t-elle. Elles ont peur de dénoncer ce qui ne marche pas, par crainte des représailles". Selon Claudine, c'est un problème d'éducation : "Moi, j'ai appris à dire tout haut et sans gêne".

Une force de caractère appréciable pour la société civile. Encore jeune universitaire quand elle intègre les Amis de Nelson Mandela, une ONG de défense des droits humains, son dynamisme l'a hissée quelques années après au poste de secrétaire exécutif national d'un comité dominé par les hommes, un poste qu'aucune autre femme n'avait occupé avant elle. "Claudine est une force pour la femme. Elle lui enlève la peur. Elle a initié la majorité des mémorandums faits par les associations féminines et mené des actions à succès", résume Maguy Libebele, journaliste, membre de la synergie des radios communautaires ayant couvert les élections.

Claudine Bela est donc très sollicitée pour des formations et des conférences d'organisations nationales ou internationales. Par rapport à d'autres femmes, "elle a un discours à défendre qui met tout le monde d'accord", estime Jean Fundi, journaliste à la Radio télé Amani. "Elle est sans complexes et convaincante. Je n'hésite pas à travailler avec elle", ajoute Pierre Kibaka, membre de l'ONG Justice et libération.

Trésor Boyongo

LA VILLE EN BREF

Des journaux fermés, des radios menacées

5 janvier, suspension du journal Kisangani News et journal de la paix par la division provinciale de la communication et des médias qui reproche à cette publication d'avoir une "existence physique entachée d'irrégularités". Contacté, son directeur, Sébastien Mulamba s'inquiète de ce qu'il qualifie d'acharnement contre son journal qui n'a que trois mois d'existence. Selon lui, il y aurait des injonctions politiques derrière cette décision liées aux articles parus dans l'édition du 15 décembre qui critiquaient la gestion du gouvernement provincial. Allégation que rejette le chef de division, qui dit n'avoir jamais reçu un seul exemplaire de ce journal.

S.Mulamba affirme aussi que des agents de l'ordre lui ont, le 3 janvier, interdit de voyager à Beni par la route pour imprimer son prochain numéro à Kampala et qu'il a reçu des menaces voilées au téléphone lui demandant de ne pas publier son prochain numéro. La division de la Communication sollicite aussi auprès du gouverneur la fermeture de deux chaînes de radios : la RTCB (qui appartient à un député de majorité qui existe depuis 2008) et RALIB (pour l'opposition) de Basoko (environ 300 km en amont du fleuve). Sur 66 stations de radios et télévision qui fonctionnent en Province orientale, trois seulement sont en règle avec la loi et trois autres partiellement, précise la division.

Le 10 janvier, l'ong JED, Journaliste en danger a demandé aux autorités provinciales d'ordonner la reprise des activités de ces deux journaux et de leur accorder un délai de grâce pour régulariser leurs dossiers administratifs.

Assemblée Provinciale, report de l'ouverture de la session de janvier

10 janvier, le président de l'Assemblée provinciale a annoncé le report de l'ouverture de la session parlementaire prévue pour le 15 janvier dernier au 30 mars prochain. Décision prise à la réunion des présidents des Assemblées provinciales tenue en décembre dernier à Kinshasa. En cause, le calendrier électoral qui, prévoit le dépôt des candidatures à l'élection des députés provinciaux le 22 janvier. Selon lui, la réunion de Kinshasa a aussi demandé aux présidents des Assemblées provinciales de prendre contact avec le ministère national des Finances pour obtenir le paiement des arriérés des dotations pour les mois de novembre et de décembre 2011.

L'année dernière les députés provinciaux ont boycotté les plénières à cause, entre autres du non paiement de leurs émoluments. Actuellement, c'est le paiement des indemnités de sortie qui est en débat.

Unikis, le recteur dénonce les antivaleurs

Le samedi 7 janvier à la résidence du Recteur de l'Université de Kisangani s'est tenue la cérémonie d'échanges de vœux en réunissant le personnel du corps scientifiques, académiques et les ouvriers. Le recteur, le profes-

seur Faustin Toengaho a promis de lutter contre la corruption, la tricherie et la fraude, pratiques qu'il qualifie d'antivaleurs qui rongent l'université. Il a annoncé l'informatisation de la gestion académique, notamment le paiement des salaires par voie bancaire. Le recteur a souhaité pour l'année 2012 une année de la fécondité intellectuelle pour toutes les couches même celles des ouvriers de son institution.

Coopération culture et enseignement

11 janvier, Gilles Vaubourg, conseiller de Coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Rdc a annoncé à la presse les projets de la France pour Kisangani. Il souhaite que des opérateurs économiques, culturels, chercheurs de l'université et les médias se mobilisent aussi en province pour le Sommet de la francophonie qui aura lieu en RDC le 12 octobre 2012. L'alliance franco congolaise AFRACO de Kisangani qui dispose d'espaces pour les spectacles, expositions, débat, cinéma va être rénovée. Il est prévue aussi la formation en mars prochain d'une centaine d'inspecteurs et de 1 500 professeurs de français à travers le pays par le truchement de CRIP (Centre de ressources et d'ingénierie pédagogique) en partenariat avec l'Institut supérieur pédagogique de ISP/ Kisangani qui permettra aux étudiants et enseignants de perfectionner leurs techniques pédagogiques. Selon G. Vaubourg, ce centre sera doté d'ordinateurs ouvert non seulement aux enseignants qui utilisent le français comme langue d'enseignement, ceci dans le cadre du projet SESAM Service pour l'éducation, le savoir et l'appui à la maîtrise et à l'usage du français.

ECHO DE PROVINCE

Les voyageurs font grimper les prix

Selon l'administrateur du territoire assistant chargé de l'économie et finance, Bilali Ali, depuis novembre dernier Ubundu (128 km de Kisangani) les passagers qui vont de Kindu à Kisangani sont de plus en plus nombreux : 10 baleinières et une vingtaine de grosses pirogues motorisées arrivent chaque mois. Les voyageurs font d'importantes provisions de nourriture surtout lors qu'ils montent le fleuve vers Kindu dans la province de Maniema. Du coup les prix montent : pondu, fufu, huit de palme beaucoup de prix ont doublé. «Même les cossettes de manioc grillées sont passées de 10 fc deux morceaux à 50 fc, ce du jamais vu !», Madame Joséphine témoigne dont les enfants ne mangent plus chaque matin comme d'habitude. Pour le président de la Fec Ubundu, Mudjanaheri Mazar, le prix de certains produits grimpe aussi à cause de la TVA.

Par ailleurs, Kindu s'approvisionne en matériels de construction, produits manufacturés, carburant en provenance de l'est du pays via Kinsangani. Ces commerçants ne vendent rien à Ubundu.

Fidèle Lutula

Faire de la prison pour injure publique

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) Aidés par des avocats, de plus en plus gens portent plainte au tribunal pour injure publique. Les coupables écopent de peines de prison et d'amendes. Ils deviennent ensuite des ardents défenseurs de la politesse...

“Je n'insulterai plus personne de mon vivant !”, promet Victorine, la trentaine révolue. Les larmes aux yeux, cette jeune femme au teint clair regrette d'avoir passé neuf jours à la prison centrale de Kisangani en juillet dernier pour avoir notamment traité en public sa voisine de “vilaine” et d’illettrée” et promis de coucher avec le mari de celle-ci. Elle a en outre dû payer une amende de 50 000 Fc (55 \$). Une double sanction qui l'a fait réfléchir : “Je ne savais pas que l'injure était une infraction. J'ai souffert en prison...”

Ces dernières années, de plus en plus d'habitants de Kisangani portent plainte pour injure publique. Les coupables écopent de peines d'emprisonnement. Le registre du Tribunal de paix de Makiso indique 20 cas pour le premier semestre de l'année en cours. Parmi eux, 12 ont été classés sans suite et les 8 autres ont donné lieu à des emprisonnements et à des amendes. Des chiffres stables par rapport à ceux de 2010, où 40 plaintes avaient été enregistrées, avec à la clef 22 emprisonnements et des amendes allant de 10 000 à 50 000 Fc (11 à 55 \$).

Les victimes vont aujourd'hui plus facilement à la police et, dans une moind

dre mesure, au tribunal. Au commissariat du marché central, on signale une à deux plaintes par jour, surtout de commerçantes. Les citoyens sont mieux informés sur leurs droits grâce à la présence en ville de nombreux avocats et défenseurs judiciaires depuis la formation en 2005 de juristes par l'université de Kisangani. Ce que confirme Fidèle Muya, président du Tribunal de paix de Makiso, qui définit l'injure comme le fait de porter atteinte à la moralité d'une personne par des expressions blessantes, outragées, par mépris ou invective. L'article 75 du Code pénal livre II punit ainsi de huit jours à deux mois de prison cette infraction avec des amendes qui peuvent aller jusqu'à 100 000 Fc (110 \$ environ).

Injures banalisées

“Jeunes, garçons et filles, cessez les injures, la loi punit cela sévèrement !”, prévient à qui veut l'entendre Boniface. Ce sexagénaire a passé six mois fermes à la prison centrale pour avoir insulté publiquement une autorité de la place : “voleur, dormeur”. “Je ne savais pas. J'ai peiné en prison...”, dit-il, lui aussi.

Certaines personnes ont l'injure facile dans la rue, le lieu de service, au marché, stade, sur les lieux de deuil, dans les parkings et autres lieux publics. Au moindre accident de la route, on se lance des invectives. Les gens profitent même de cérémonies coutumières pour s'injurier publiquement. Ce comportement tend à se banaliser alors que la loi le réprime. Certains observateurs l'expliquent par le relâchement des mœurs.

“C'est un dévouement des problèmes accumulés, des guerres, crises économiques, chômage, etc. L'éducation des enfants est quasi inexistante, parce que les parents sont toujours absents de la maison”, observe Fidèle Mboyo, professeur de psychologie à l'université de Kisangani. Il demande à l'État de veiller à ce qui se dit dans les radios et les télévisions. Le professeur Frédéric Lokanga, sociologue, recommande, lui, d’“insister sur les leçons de morale dès l'école maternelle”.

Maguy Libebele /Novembre 2011



Vue du bâtiment de la prison centrale de Kisangani © Mongongo

Isangi

Faute de tribunal, militaires et policiers tranchent les affaires civiles

(Syfia/RCN) Dans le territoire d'Isangi en Province Orientale, l'absence de tribunaux civils empêche les citoyens d'accéder à la justice. Découragés par les longues distances à parcourir, ils s'adressent aux policiers, militaires et activistes des droits humains.

Dans le territoire d'Isangi à 125 km à l'ouest de Kisangani, les habitants se plaignent du manque de Tribunal civil. Dans son rapport trimestriel (janvier-mars 2011), la Société civile du territoire d'Isangi (SOCITI) note que les habitants des villages parcourent des centaines de kilomètres jusqu'au chef-lieu du territoire où se situe le Tribunal coutumier. Là-bas, ils ne trouvent pas souvent de solutions définitives à leurs problèmes. Ce tribunal est en effet incompetent, selon la loi, pour trancher certains sujets. “Deux femmes du village Yaeguma totalisent six ans de démarches dans les tribunaux coutumiers de secteur et du territoire pour reprendre, sans succès, la forêt de leur grand-mère”, témoigne Damien Esala, de la Ligue de défense des droits de l'Homme (LDDH). “Comme nos autorités n'ont pas réussi à juger le problème ici, celui qui spolie notre forêt nous a accusées au parquet du Tribunal de grande instance de Kisangani. Des vieilles comme nous, y avons passé trois mois pour la procédure, alors que nous n'avons pas de famille sur place”, déplore l'une des prévenues, quinquagénaire.

L'organisation d'une chambre foraine en 2010 à Yangambi, chef lieu du district de la Tshopo, l'une des cités d'Isangi, par le Tribunal militaire de garnison de Kisangani pour juger des militaires a aiguisé le besoin d'une justice de proximité chez les habitants. “Je suis intéressé par la manière dont les juges posent des questions précises aux prévenus. Je serai encore très content de voir les procès civils se tenir un jour ici”, témoigne Jean-Marc. “Nous avions accueilli plus de 100 personnes : prêtres, enseignants, activistes des droits de l'Homme et autres qui voulaient que tout se fasse à Yangambi”, se souvient le chef de cité.

Tribunal coutumier incompetent

En effet, ce territoire comme tous les autres (Ubundu, Opala, Bafwasende, Banalia, Yahuma, Isangi) du district de la Tshopo ne dispose que

d'un Tribunal indigène ou coutumier. Les habitants doivent donc parcourir de longues distances jusqu'à Kisangani pour trouver un Tribunal civil. Ce qui empêche la plupart d'entre eux d'accéder à la justice.

Selon le code d'organisation et de compétence judiciaire (OCJ), les tribunaux civils, principalement le tribunal de paix qui est une juridiction de premier échelon, “est compétent en matière pénale de juger les infractions (abus de confiance, vol simple, violation de domicile) dont la peine d'emprisonnement ne dépasse pas 5 ans et une amende. En matière civile, le tribunal de paix juge les litiges qui se rapportent à la succession, au droit de la famille, au divorce.” Il est prévu d'instituer un tribunal de paix dans chaque territoire, mais rien n'a été vraiment fait en ce sens jusque-là.

En attendant, selon l'arrêté royal du 13 mai 1938, toujours en vigueur, “les tribunaux coutumiers appliquent les coutumes pour autant qu'elles ne soient pas contraires à l'ordre public. Ils jugent des faits qui ne relèvent pas du droit écrit”. La SOCITI signale que chaque année sept personnes sur dix se plaignent de l'absence de jugement dans les problèmes qu'ils posent aux tribunaux coutumiers. Les litiges portent sur les terres, la propriété des forêts, les conflits de pouvoir coutumier, les mariages, les dettes, etc.

Militaires et ONG justiciers

Dans l'impasse, les habitants recourent à la police et aux militaires de la force navale. Selon eux, ces derniers résolvent rapidement leurs problèmes par leur proximité et la dissuasion en faisant payer des amendes. “Moi, j'aime bien les militaires pour trouver facilement une solution à mes problèmes”, déclare Pablo un habitant d'Isangi. “Je suis ici depuis quatre jours parce que ma seconde épouse m'accuse de l'abandonner”, se plaint par contre un jeune homme de 25 ans assis, les mains sur la tête, devant le commissariat de police. Une justice expéditive qui ne garantit

pas une défense équitable pour tous. Dans ces “procédures”, le statut social du justiciable influence en effet souvent la décision...

Les populations considèrent également les organisations de défense des droits de l'Homme comme des tribunaux. “Nous avons du mal à orienter les habitants qui nous amènent leurs problèmes vers les tribunaux, car ces derniers n'existent pas !”, regrette Stany Balenga, activiste des droits humains. Le rapport de la société civile souhaite que les autorités politiques accélèrent le processus de réforme de la justice pour doter, enfin, le territoire d'Isangi d'un tribunal de paix.

Joseph Bassay/Août 2011

ABONNEMENT

Pour encourager l'équipe des journalistes de Mongongo dans leur travail de vous informer régulièrement en toute indépendance de ce qui se passe dans votre milieu proche, souscrivez un abonnement de soutien.

Tarif des abonnements

- Abonnement ordinaire : 1 an (24 numéros) : 30 \$
- Abonnement de soutien : 1 an (24 numéros) : 50 \$ minimum

Abonnements payables :

- Au journal Mongongo, 1/A, Avenue Tshatshi à côté de Bego Congo, Commune Makiso
- Mail : journal_mungongo_kis@yahoo.fr
- Gertrude Nabiata, +243 (0) 85 338 06 84.
- Jimmy Bakelenge, +243 (0) 85 338 93 25.
- A Syfia international, 20 rue du Carré du Roi, 34000 Montpellier, France
- Tél : 33 (0) 4 67 52 79 34 Fax : 33 (0) 4 67 52 70 31
- Mail : leplaidleur.ilb@wanadoo.fr

Références bancaires :

- Compte SYFIA INTERNATIONAL Assoc. à la BFCC de Montpellier
- Code RIB : 42559 - 00034 - 21027811202 - 40
- IBAN FR76 4255 9000 3421 0278 1120 240 BIC CCOP-FRPPXXX
- ou Chèque bancaire à l'ordre de SYFIA INTERNATIONAL - Libellé en Euros

Des OPJ violent la loi et prolongent la garde à vue

(Syfia Bukavu/ProxiMédias Libres) A Fizi et Uvira, au Sud-Kivu, plusieurs officiers de police judiciaire (OPJ), dotés du pouvoir d'arrêter les auteurs présumés d'une infraction, les maintiennent en garde à vue au-delà du délai légal de 48 heures. Mieux informés, les défenseurs des droits de l'Homme commencent à agir.

« Je viens de faciliter la libération de trois garçons arrêtés durant le vote du 28 novembre dernier, déclarait, le 5 décembre, Byamungu Abedi, président de la Société civile d'Uvira, au Sud-Kivu. Ils ont passé sept jours au cachot militaire du 105e régiment », a-t-il expliqué. « L'instructeur de mon dossier exigeait 600 \$ pour le classer sans suites, déclare E. S., à la prison centrale du tribunal secondaire basé à Uvira. N'ayant pas réuni cette somme d'argent, j'ai été transféré dans ce cachot du parquet après avoir passé sept jours dans un autre cachot. » Un vendeur de poissons de la péninsule d'Ubwari dit lui avoir été « mis au cachot pour dette. L'OPJ a exigé que je lui paye 70 \$ pour l'ouverture du dossier et 35 \$ pour son transport, parce que l'heure était venue de sortir du cachot. A défaut, je devais y passer encore cinq jours... »

Dans plusieurs cachots des territoires se trouvant au sud du Sud-Kivu, les détenus passent souvent plus de 48 heures en garde à vue. La loi relative aux attributions des officiers et agents de police judiciaire est pourtant très claire à ce sujet. Elle précise, en son article 73, que les OPJ ne peuvent garder la personne arrêtée pour une durée dépassant 48 heures. Passé ce délai, ils doivent la libérer s'ils ne l'ont pas envoyée chez le Procureur. « Nous manquons des moyens de transport pour acheminer dans le délai les accusés aux magistrats », ajoute sous anonymat, un OPJ.

Ignorance et intimidations

Quant aux inspecteurs de police judiciaire, ils inspectent rarement les cachots de Fizi situé à 120 km du tribunal d'Uvira. « Le gouvernement ne met pas à la disposition des magistrats assez de moyens pour leur permettre

de descendre sur terrain. Les rares visites que nous effectuons sont rendues possibles grâce aux associations de défense des droits de l'Homme ou à la Monusco », justifie John Twendibandi, procureur du tribunal secondaire chargé du contrôle dans cette contrée.

Résultat : les gardés à vue vivent des instants pénibles. « La recherche de l'argent facile, le manque de moyens de transport et l'éloignement de Fizi, ajoutés à l'ignorance de la loi par les détenus et le peu de visites d'inspection, font que les OPJ se comportent comme en terrain conquis », résume un inspecteur de police judiciaire sous anonymat. Dans le cachot, les OPJ parlent aux détenus de conditions difficiles d'emprisonnement au tribunal secondaire, pour les inciter à donner de l'argent et leur faire accepter la prolongation du délai de détention provisoire. « Tu sais dans la prison centrale, tu recevras des coups de matraque matin, midi et soir. Et personne de ta famille n'aura d'argent pour te faire libérer », disait un OPJ à M.K. qu'il détenait. « Tant que les magistrats n'auront pas les moyens de descendre sur terrain pour faire des visites, ces agissements ne cesseront pas ! », prévient John Twendibandi.

Depuis deux ans, les autorités locales et des défenseurs des droits humains se rencontrent toutefois chaque mois pour échanger sur les violations des droits de l'Homme. Mieux informée, l'ONG Arche d'alliance s'est ainsi plainte à l'auditorat militaire du comportement de trois OPJ de Bibokoboko et Nemba dans le territoire de Fizi. « Malheureusement, le dossier a été classé sans suites », regrette Philippe Batumula, chef d'antenne d'Arche d'alliance.

Patient Debaba Lufira/Décembre 2011

Kisangani

Aller en justice pour hériter de son défunt mari

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) À Kisangani, de plus en plus de veuves n'ont plus peur de poursuivre en justice des membres de leur belle-famille qui les ont dépouillées des biens de leurs défunts maris. Certaines arrivent ainsi à faire valoir leurs droits. La présence d'avocats et d'ONG spécialisées favorise ces avancées.



L'évolution est significative. A Kisangani, de plus en plus de veuves saisissent désormais la justice pour hériter des biens de leurs époux confisqués par leur belle-famille. « Je ne vendrai pas cette maison. C'est un monument pour mes enfants ! », se réjouit Jeanne, la quarantaine révolue, après avoir gagné le procès qui l'opposait à son beau-père en mars dernier. Mère de 7 enfants, elle a su user de son droit pour récupérer la maison et les biens (téléviseurs, chaises, etc.) de son mari que sa belle-famille avait ravis après le décès de son époux en octobre 2010. Un beau-frère, qui s'opposait à l'exécution de la décision de justice, a même éclopé de 6 mois de prison avec sursis.

Au Tribunal de paix de Makiso, 20 plaintes de ce genre ont été enregistrées en 2011, contre 2 en 2010 et aucune en 2009. « En septembre dernier, grâce au tribunal, j'ai récupéré deux parcelles, deux motos et dix brouettes. Comment vouliez-vous que je perde tout après 20 ans de vie commune et 5 enfants ? J'ai des droits ! Mes enfants hériteront de ces biens quand ils seront grands », se réjouit Victorine, une autre veuve qui a obtenu

justice. Pour ces femmes, le plus grand souci reste de payer les frais de procédure judiciaire, car les ONG ne disposent pas de fonds pour cela.

La loi protège en tout cas les veuves. D'autant plus qu'elles revendiquent le plus souvent plus pour leurs enfants - dont elles assurent la garde et gèrent les biens -, que pour elles mêmes. Selon les articles 759 et 760 du Code de la Famille, les enfants, héritiers de la première catégorie, reçoivent les trois quarts de l'héritage et la veuve, héritière de la deuxième catégorie, se partage le solde avec les père, mère, frère et sœur du défunt.

Ce même Code, en son article 438, prévoit que, « à défaut d'acte de l'état civil, le mariage est prouvé par la possession d'état d'époux. Deux personnes ont la possession d'état d'époux lorsqu'elles se considèrent et se traitent mutuellement comme époux, et qu'elles sont considérées et traitées comme tels par leur famille et la société. » La possession d'état d'époux est prouvée en présentant plus d'un témoin, parents ou non des intéressés. Elle peut être contestée de la même manière. A la différence des concubines,

ce statut reconnaît aux veuves (femme légitime habitant sous le toit marital avant le décès de l'époux) le droit d'hériter.

Selon Bompaka Nkiewi, professeur de droit à l'Université de Kisangani (Unikis), « la volonté du législateur est d'assurer la protection des enfants et du conjoint survivant. Le Code de la Famille s'écarte quelque peu des coutumes pour s'adapter aux impératifs du développement et de l'évolution avec l'accession à la propriété immobilière individuelle ».

Plus d'avocats et d'ONG

Plus de gens semblent aujourd'hui connaître les lois. « Ils sont informés à travers les médias. Ces émissions radiodiffusées et les sensibilisations des ONG font progresser les mentalités », note Fidèle Muya, juge président au Tripaix de Makiso. « C'est la Clinique juridique qui m'a orientée au tribunal de paix », explique par exemple Henriette. « Moi, c'est une amie qui m'a encouragée. Je ne lâche pas prise face aux multiples pressions familiales », assure de son côté Julienne rencontrée début décembre devant le Tripaix pour suivre son dossier. Elle a perdu son mari en janvier 2011, mais, presque un an plus tard, ne se décourage pas.

La présence de nombreux jeunes avocats et défenseurs judiciaires facilement joignables dans les quartiers après avoir été formés en 2005 par la faculté de droit à l'Unikis facilite leur combat. Enfin, très écoutés, certains hommes de Dieu arrivent à convaincre des femmes de ne plus faire souffrir leurs belles-sœurs. Lentement, mais sûrement, certaines coutumes évoluent. « Nous ne ravissons plus les biens des veuves. Nous les aidons au contraire à les gérer pour nourrir les enfants », assure Melchior Cizungu, président de la mutualité bashi à Kisangani.

Des évolutions encourageantes, mais qui restent fragiles. Maître Jolie Mugisa, avocate, conseille donc aux maris d'écrire des testaments de leur vivant dans lesquels il donne une répartition claire de leurs biens à leur disparition. Elle leur recommande aussi d'en informer leurs familles dès la célébration du mariage pour éviter les futurs conflits et les spoliations.

Maguy Libebele

Yakusu

Un hôpital de référence en ruine

L'hôpital général de Yakusu n'est plus que ruines, il manque de tout et ne peut plus assurer son statut de référence. Pourtant c'était dans le temps un des meilleurs établissements du pays.

Située à 25 km de Kisangani en aval du fleuve Congo sur la route de Yangambi, l'Hôpital général de référence de Yakusu n'est plus que l'ombre de lui-même. Les murs du bâtiment administratif d'un étage sont fissurés. Les portes et fenêtres manquent.

A l'entrée, on entend le bruit de la vieille machine à écrire qui sert encore pour la rédaction des rapports administratifs. Seuls six de 14 bâtiments sont fonctionnels et les autres comme la menuiserie et la morgue sont envahis par la brousse. A la maternité comme au bloc opératoire les lits sont rouillés. L'hôpital n'a pas d'électricité ni d'eau potable. On utilise l'eau un peu sodée du puit. Seule une petite armoire sert de pharmacie. Le local de la pharmacie est devenu le dépôt des tuyaux non usés et des vidanges. L'unique frigo à pétrole est tombé en panne depuis en 2010. L'hôpital dispose de panneaux solaires qui manquent des batteries.

D'une capacité de 100 lits à la création, il n'en reste que 45. L'hôpital a environ 30 matelas, don d'un député de ce territoire.

C'est avec le départ en 1991 des missionnaires protestants (principaux financiers) après le pillage que commence la décrépitude de l'Hôpital. La vétusté du lieu captive l'attention au point de se remémorer ce qu'a été ce lieu à ses débuts. Construit en 1925 par les missionnaires protestants anglais de BMS (Baptist Missionary Society [Société Missionnaire Baptiste]), cet hôpital a fait la fierté de ce milieu. L'institut des techniques médicales (ITM) de Yakusu qui s'y trouve, recevait des élèves venus du Burundi et Rwanda. En 1933, c'est dans le laboratoire de cet hôpital qu'a été découverte la schistosomiase ou bilharziose (maladie parasitaire due à des vers). Des réactifs et certains médicaments - aspirine, quinine, flacon de perfusion, adrénaline - y étaient même fabriqués.

Pas de médicament

Jadis la qualité des soins attirait les malades de Kisangani et de Kinshasa. Les services de radiographie, d'échographie et surtout de l'ophtalmologie (transféré à Lilemo/ Kisangani en 2004 suite au nombre croissant des cas



dans la ville) et de lèpre et tuberculose drainaient également les malades. "Tous les services fonctionnaient normalement, on soignait toutes les maladies", affirme Jean Aloïs Lifeta, administrateur de l'hôpital.

Aujourd'hui l'hôpital accueille en moyenne 150 malades par mois contre 200 à 300 entre 1991 et 2008. D'après le docteur Jean-Pierre Osoko, médecin chef de zone, "tous les hôpitaux du district de la Tshopo sont réhabilités sauf celui de Yakusu". Pas de médicaments ni d'assistance, moins encore une ambulance, les malades sont envoyés dans les pharmacies privées surtout tenues par les infirmiers à la cité ou sont obligés de venir à Kisangani. Ce qui décourage certains à fréquenter l'hôpital. Les ressources humaines sont pourtant là : deux médecins, six infirmiers diplômés et les élèves de l'ITM.

Selon le docteur Mabwaka, conseiller au ministère provincial de la Santé, l'Eglise protestante doit reprendre en mains cet hôpital comme font les autres communautés religieuses.

Armand Makanisi

Kubagu

Mieux équipés, les paysans produisent plus et alimentent les villes

(Syfia Kisangani/Médias pour la paix et la démocratie) Depuis qu'ils décortiquent leur riz sur place, grâce à des machines, les paysans de Kubagu, un village situé à 15 km de Kisangani, produisent de plus en plus pour eux et même pour les villes proches. Une bonne affaire aussi pour les commerçants, cependant encore peu nombreux, car découragés par la route quasi-impraticable.

En arrivant à Kubagu, village situé à 15 km environ de Kisangani, sur la rive gauche du fleuve Congo, nous croisons une file de vélos chargés de sacs de riz blanc qui vont en ville. Depuis que ce dernier est usiné localement, des commerçants affluent dans ce village. Aux points kilométriques (PK) 13, 18, 22... des décortiqueuses ont été installées en septembre dernier dans le cadre d'un projet de développement de Lutheran world federation (LWF) qui vise à améliorer les conditions de vie dans le village.

Ainsi, à Batikedoki (PK 18), deux abris en planches et tôles logent une décortiqueuse et un moulin fabriqués et montés par l'Association pour les initiatives locales en Afrique forestière (Apilaf) et gérés par un machiniste, formé par la même ONG. En quelques secondes, une fois la machine démarrée, le paddy est transformé en riz blanc. Aspergé de poussière, sans masque, visage renfrogné, Jean Botende, machiniste, explique : "La machine consomme 15 litres de mazout et 4 d'huile pour 15 sacs de riz blanc (100 kg par sac, Ndlr)". Un comité local gère les recettes de l'usinage et décide de leur affectation. "Cet argent nous a permis d'acheter un champ d'1 ha et de payer ceux qui y ont semé le riz", confie Samuel Tshotsho, président de ce comité.

Le village progresse

Les paysans de Kubagu ont désormais tout ce qu'il faut pour produire et nourrir plusieurs villes de Province-Orientale. "Au départ, nous les avons dotés de semences améliorées, explique Marcel Falay, chef du projet LWF, puis d'outils pour transformer sur place leurs produits". Cyprien Belanga, superviseur du site PK 13, relate qu'auparavant, il allait usiner le paddy à Kisangani et dépensait au moins 15 \$ le sac, notamment pour le transport. "De retour des champs, nos femmes devaient sans repos piler le paddy pour le repas pendant deux heures". Maman Maguy, qui en rentre, témoigne, en posant son fardeau, qu'avant, elle se disputait souvent avec son mari qui ne comprenait pas sa fatigue après les champs. "Epuisée, je ne pouvais piler le paddy (feuille de manioc, Ndlr) et le paddy", se souvient-elle. Autre avantage, les habitants ont dorénavant dans leurs plats du riz en plus du manioc et de la banane.

Au moins deux ménages sur trois, contre un seul auparavant, produisent aujourd'hui du riz, selon Amisi Longele, chef du village. "Avant, nous cultivions plus les bananes, le manioc, le maïs...", note-t-il. Les paysans réalisent deux récoltes par an pour plus de deux tonnes à l'hectare contre 300 kg auparavant. Bolanga Isengandi, agronome, est fier des progrès réalisés par son village : "À la récolte de mars, nous avons produit 86 tonnes de riz !" Les paysans en gardent une bonne partie dans leurs maisons et un grenier construit au PK 22 par la FAO. Amisi signale qu'au moins 15 ménages seront bientôt les premiers à remplacer les chaumes qui couvrent leurs cases par des tôles grâce aux recettes de l'usinage local.

Améliorer l'accès

Reste à pouvoir mieux écouler le riz. Jusqu'à présent, seuls les petits commerçants viennent jusqu'à Kubagu. Depuis l'installation de ces outils de transformation, les villageois attendent des vendeurs de riz blanc et de paddy de plus en plus nombreux en cette période de moisson. Le prix est bon et les acheteurs y gagnent. "J'achète le sac de riz blanc à 35 000 Fc (moins de 40 \$) et je le revends 65 000 Fc (plus de 70 \$)", confie, satisfaite, Maman Annie, vendeuse à Lubunga, une commune du sud de Kisangani. Mais, les achats de ces commerçants ne dépassent pas 300 kg à chaque rotation et peu d'entre eux sont informés de ces opportunités. Marcel Falay projette donc d'organiser "des mini-faires au village où seront invités des marchands de produits agricoles, manufacturés...".

Il faudra sans doute auparavant faciliter l'accès à Kubagu. Pour le moment, seuls les motos et vélos y arrivent. En juin dernier, la FAO a réhabilité des endroits impraticables de cet axe, informe la Direction des voies de desserte agricole (DVDA). Mais, selon Alphonse Diyelua, directeur de cabinet du ministre du Développement rural, "cette voie n'a pas été ciblée par nos partenaires qui priorisent le district de Tshopo". Pour Kuanza N'kiere, ingénieur adjoint technique à la DVDA, "ces partenaires ciblent des axes qui ne produisent pas vraiment".

Trésor Boyongo

TVA esengeli ematisa ntalo té

Banda 01 janvier bato ba mosolo mingi basengeli kofuta TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) o esika ya ICA (Impôt sur le chiffre d'affaires). Awa bazwi nsango ndenge mosusu, baimombongo bamatise ntalo ya biloko kasi DGI (Direction générale des impôts) ekani kopesa bitumbu.



Marché central Kisangani © Mongongo

Banda mwa 01 janvier ebandela ya TVA, biloko binso bimati ntalo o zando. “Nazalaki kosomba sac ya farine na 33 000 fc. basengi ngai nabakisa 5 000 fc ya TVA”, elobi Jeanne Ati, moteki mikate o zando ya 11^{ème} avenue Tshopo. Na bamagasin mpe baboutique bateki bazali kosenge na basombi babakisa 16 % ya TVA na ntalo ya biloko basombi. Mbala moko bateki ba zando enene bamatise ntalo ya bileyi : pondu, loso, madesu, mafuta ya mbila...kutu babakisa ntalo ya biloko mosusu mbala mibale.

Nsango etamboli malamuru te

Likambo ya TVA libendi masolo manso o mikolo miye. Ezala epai ya bateki to ya basombi lisolo se lyoko zambi bayebi ntina ya likambo lyango te. “Esengeli kopesa ndimbola ya malamuru”, lokola tata gouverneur alobaki mwa 10/01 o eleko azalaki na masolo na baimombongo likolo ya TVA. Mobeke n° 10/001 mwa 20/08/2010 mokeli TVA esakolamaki na mokambi wa Ekolo.TVA ekitani bongo ICA eye baimombongo bazalaki kofuta banda 3 kin’o 18%. Mpako eye ya kala etalaki biloko binso to misala ndenge na

ndenge bazalaki kosalela awa o RD Congo. Na masolo matali mosolo, dikitele wa DGI, Charles Dimoke alobaki boye : “TVA ekoki komatise ntalo ya biloko te zambi baimombongo bazalaki kofuta liboso ICA. Oyo ekomi lelo ezali motema mabe ya bato ba mombongo”. Bobele baye bazali na mosolo koleka 80 millions ya fc nde basengeli bafuta TVA mpe DGI akokomela bango mokanda; basusu té. Abakisi ‘te baye bazali kofutisa TVA na ndingisa té bazali koyiba mosolo mpe bakosamba zambi toyebi ‘te ekokoto o libenga ya leta té. O eleko azalaki na masolo na bapanzi nsango, Raymond Mokeni président ya FEC ayebisi ‘te esengelaki ‘te ntalo ya biloko ekita mpamba té 16 % ya TVA eleki malamuru 18 % ya ICA. Nzoka nde baimombongo mingi bazalaki na nsango ya malonga likolo lya mpako eye ya sika té. Dikitele wa DGI asepelaki té ndenge baimombongo ba solo bakomaki o likita akambaki yambo ‘te bakoka kosalela mpako eye. “Bosepelaki kotinda bobele baye bayebaki té ndenge ya kopesa nsango. Epusi malamuru boya bino moko na mbala oyo.”

Kolongola naino ICA

Awa na mboka DGI nde ezali kokongola TVA mpe DGDA ex. OFIDA na biloko biutaka libanda. Dikitele wa DGI ayebisi ‘te soko osombi biloko ya motuya ya 10 000 fc mpe otekisi na 12 000 fc bakofutisa yo TVA bobele likolo lya 2 000 fc kasi likolo lya 12 000 fc té. Wana moto akofuta se 320 fc. Afundi ndenge boko bacommercant bazali kofutisa TVA na biloko biye bafutelaki ICA. Moninga wa ye wa DGDA, Jean Baptiste Kongolo Kabila alobi ‘te ezali ata na ntina te komatise ntalo ya biloko. Ata ko bongo esengeli eleka 3 % té mpo na baimombongo bazalaka kofuta ICA na 15 %. Bato basusu balobi ‘te komatise biloko ntalo emonisi polele ‘te boko bato ba mombongo bazalaki kofuta ICA té. Yango wana bamoni TVA lokola taxe ya sika. Dikitele wa DGI alobi ‘te TVA ekosalisa leta kozwa mosolo mpo na kobongisa lobiko la bana mboka. Lisusu ekosala ‘te mbongo ekende mingi té o mabenga ma bato. Moto moko azalaki o likita lina alobi ‘te kokongola mpako ezali malamuru kasi epusi malamuru koyeba koyangela yango. Basusu bazali komituna ‘te nani akopesa mitindo mpo ‘te baimombongo bakitisa ntalo ya biloko...

Jhon Lina et Ppé Mikwa

Honorine Otono, mwasi ebosono pe moi politiki andimama

O etuka ya monyele, bopikiliki mpe molende, Honorine Otono ayekola yambo ‘te amikotisa o masanga ma bai mboka pe mambi ma politiki. Mbala eye amimonisi bo toma ya baye bazanga balobeli mpo alobelela bango.

Kosala politiki mpo na kopesa libaku na baye bazanga balobeli. Mposo eleki, Honorine Otono ebosono na lolenge la ye akendeiki komono biyamba ndenge na ndenge koyebisa makanisi ma ye ya bokomi depute “Nayebisaki mpe masanga ya baloni mpe ya bibosono”. O mobu 2006, azalaka candidate mpe akamwisaka bato. O ntaka ya candidates 20 na mbuka omaponomi maleka azalaka wa babale na bilembo nkoto ibale na nkama motoba ya bato (2600 voix). Ndenge ezomonono mpo na mobu moye elembo moko té ezali kolakisa ‘te mwasi akolonga na engumba Kisangani.

Yango ebwakisiki ye elikya te. Azali komipesa likanisi lya filime ya kirikou oyo ya mayema (Dessins animés) eye ezali kopesa lisolo lya elenge mobali moke oyo abikisaki ekolo na lisungi lya makanisi ma ye manzenga mpe bopikiliki bwa ye: “Ngai mpe nakobikisa baye bangai na bosalaka politiki. Nakolonga kotombola mongongo mpe koloba mpo ya bolamu bwa baboyomais”. Honorine Otono akozala lisusu candidate nde ameki lisusu nzoto mbala eye o maponomi ma depute ya etuka. “Nakolikya ‘te mbala eye nde asali makasi koleka o maponomi”, elobaki ye ministre provincial Jean-Claude Esuka oyo azali moko wa bai politiki ya lisanga MSR elongo moko na Honorine.

Uta mbotama, Honorine Otono mibu ntuku inei ya mbotama, moko wa basatu baye batanga université o libota lya bango lya bana mwambe, asila komesene na molende. Asila

kolongola kobanga ya mama na ye eleko azalaka elenge mpo ya komotika o kelasi nzambi bakoseka ye mpo azali ebosono. Nzoka nde tata wa ye azalaka na elikya epai ya mwana wa ye mpe alendisaka ye atanga. Elenge azalaka kotanga o eteyelo ya ntei mpene na bakilomètres 10 kokoma o mboka Isangi. Kasi o sima ya liwa lya tata wa ye moto moko te o libota atiaki makanisi mpo ya kosalisa ye. “Natangan te mbula mobimba”. O eleko ena azalaki koteke bitabe mpe nguba o zando enene. “Bamama bateki tombola bayebi yango malamuru tango nalekakalekaka”. Na bosalaka mwa ekonzo, aye kozongela lisusu mateya. Azalaki kokende mikolo minso o lycée. Molende mwa ye moboti mbuma mpo ayaki kosilisa o kati ya boko balongi bayambo o kelasi ya ye. Yango nde etindaki basango bakoba kosunga ye na kelasi. Asilisaki eteyelo enene bo graduée na ISTM o mambi matali kokamba masanga ma bokolongono bwa nzoto (administrateur gestionnaire des hôpitaux) o mobu 1996.

Atombokoki mpo na nseku (injustice)

Azalaka administratrice gestionnaire wa kala ya zone de santé ya Pawa o district ya Haut Uélé, sima caissière o Centre Simama eye ya bibosono mpe lisusu na ONG Handicap International. Jean Moma, administrateur gestionnaire wa Centre Simama ayebi esaleli na ye malamuru eleko azali kolobela bibosono tango bazali kobela to o ntango ya mawa... “Akotoko

o bilo ndenge na ndenge mpo na koluka lisalisi lya bato banyokwama to bazali na pasi”. Mpe andimi lolenge lwa ye lya bosangisi baninga ba ye bibosono kozala mpe kokoto lisanga lya bango AMAHD (Association des Mamans Handicapées pour le Développement). Na zebi mpe bwanya bwa ye akeli lisanga lina liye lizali na centre ya santé na talo malamuru mpo na bibosono, lisanga liye likambemi na ye mei.

Honorine akolisa zebi ya ye mbala na mbala na nzela ya Collectif des Femmes mpe masanga masusu. Mpo na zebi mpe misala ndenge na ndenge mizali ye kosala o masanga ma bai mboka, azwi likanisi lya bokoti o politiki na molende mpe elikya. Mpo na ye, kotonga, kobongisa bikoto, to kosala mabaya misala miye mizali kosalema na bibosono mikoki te. Yango wana azali kolona loso mpe songo na elanga enene ya 7 ha eye ezwami na ntaka ya 15km na egumba Kisangani o ngele ya ebale Congo. Na suka akani mpe kokela lobala (élevage) la bobokoli bibwele na milona mpo ya bobundisi bobola. “Nakoyebisaka bai engumba eleko nakosalaka campagne na ngai o ntango ya maponomi”. Wana eyebani mpo ya mwasi wa molende lokola Honorine oyo boko bato babiangi ye mwasi matata na lolenge la ye la bolobi. Mbeba eye ye mpenza andima mpo ya bobundisi nseku (injustice), bobwakemi (rejet) mpe bokesenisi (discrimination) boye basala bibosono.

Hortense Basea

Matusi ni kosa la kuingia jela (prison)

(RCN J&D-InfoSud/Syfia/Mepad) Kwa msaada wa wakili, mastaki juu ya matusi ni mengi kwenye tribunal. Watu waliofungwa na kulipa amendes wameshika adabu yao.

Sitatukana tena mtu !”, ameaga Victorine mwenye umri wa miaka 30. Bibi huyu amelia na kujuta hali alifanya siku 9 kwenye prison centrale ya Kisangani julai iliyopita baada ya kumtukana jirani “sura mbaya na asiyejua kusoma na kuandika” na kukana kutembea na mme wake. Alilipa amende ya 50 000 Fc (55\$). “Sikujua kuwa matusi ni kuvunja sheria. Niliteseka ku prison...”

Siku hizi, mastaki ya raia wa Kisangani imeongezeka juu ya matusi. Wenye hatia (coupables) wamefungwa. Mwaka huu, Tribunal de paix ya makiso ilisambisha kesi (cas) 20 mda wa mwezi sita iliyopita. Maneno 12 iliishia tu hivi na watu 8 kufungwa na kulipishwa amendes. Mwaka 2010, mastaki 40 ilifanywa na watu 22 kufungwa na kulipa amendes kati ya 10 000 mpaka 50 000 Fc (de 11 à 55\$).

Waliotukaniwa wamestaki zaidi kwenye polisi kuliko tribunal. Kituo cha polisi sokoni kimepokea mastaki moja ao mbili kwa siku kutoka hasa kwa wafanyabiashara wa kike. Raia wameshajua vizuri haki zao kutoka wa avocats ; tangu mwaka 2005 Université ya Kisangani ilitosha wajuriste wengi. Fidèle Muya, président wa Tribunal de paix ya Makiso amesema kuwa matusi ni jambo la kumzarau na kumcheka mtu. Article 75 ya Code pénal livre II inaandika hivi : matusi ina siku kifungo cha siku toka 8 mapka miezi 2 na amende inayoweza kufika 100 000 Fc (110\$ environ).

Matusi haina tena woga

“Watoto mwache kutukanana, sheria inakataza matusi !”, amewaonya mzee Boniface. Boniface alifanya miezi 6 ku prison centrale: alimtukana uwanjani wizi na upumbavu kiongozi mmoja. “Sikujua. Hali niliteseka ku prison...”, amejuta mzee huyo.

Matusi haina tena woga popote pale, njiani, nafasi ya kazi, sokoni,



Vue du bâtiment de la prison centrale de Kisangani © Mongongo

uwanjani wa kabumbu, nafasi ya matanga, ku parkings. Watu kugongana kidogo njiani, matusi. Watu kautumia mzaa na utani kwa kutukanana uwanjani. Tabia hii imeendelea bila kuogopa sheria. Ni kama vile watu wamesahau tabia ya asili yao.

“Hayo yote imetokana na mateso, vita, tabu, ukosefu wa kazi... Maa-dibisho ya watoto ni mbovu sababu ya wazazi kukosekana nyumbani”, amesema Fidèle Mboyo, professeur wa psychologie kwenye Université ya Kisangani. Ameomba serkali kuchungua nini kimesemekana katika redio na televishen. Professeur Frédéric Lokanga ameomba “kutia mka-zo leçon ya morale kuanzia école maternelle”.

Maguy Libebele/Novembre 2011

Claudine Bela Badeuza, mtetezi wa wanawake

Akiongoza shirika la CRDF, Claudine alifata vizuri uchaguzi. Alipewa moyo na wingi wa wagombea pamoja na wapigakura wa kike. Ametumahi kuwafundisha vijana, hasa wanawake, juu ya maa ya haki za binadamu

Nguvu ya wanawake inatoka kwenye muungano wao. Ni kanuni aliloshimamia Claudine Bela, mwenye kiti wa CERDF wa shirika lililotuma waangalizi wa kiume 12 (observateurs) na kike 28 katika eneo la Kisangani pamoja na 15 scrutateurs kukiwemo wanawake 10 katika ma districts. Wanawake walichaguliwa sababu ya umasikini. Hata kisha uchaguzi Claudine ameendelea kujifunza ginsi nyipa ya kufunza watu. Kisha kuchochea (forums, conférences, émissions) wanawake kuhusika na uchaguzi Claudine amefurahi kuona wagombea wa kike kuongezeka toka 22 mwaka 2006 mpaka 25 mwaka 2011. Kwa mjibu wake, wapigakura wa kike ni wengi mwaka huu kuliko mwaka 2006. Ila amesangaa kuona watu kuchagua bila kupata éducation civique ; wamependelea cadeaux kuliko projets de société ; “Hii ni sababu ya wagombea wa kike kukosa kuchaguliwa”. Kwake Claudine ni funzo kubwa linatakalomtuma kuwaonyesha wanafunzi jinsi ya kuwajulisha mama zao haki za binadamu na maana ya uchaguzi.

Mweyne umri wa miaka 40 hivi Claudine Bela anajua maana ya kuchanga mawazo. Mwaka 2000 alichaguliwa kama mjumbe wa wanawake kwenda ku dialogue Intercongolais Afrika ya kusini, kutokana na hayo sifa ikapanda inchini RDC na duniani. Kama mwanafunzi complexe ikamwisha alipochaguliwa mara mbili chef wa masomo kwenye chuo kikuu cha UNIKIS. “Kusoma masomo ya juu inanipa akili kutetea maneno; nimeshazoea kupingana na wanaume”, amesema yeye. Claudine amemaliza université kama licenciée en sciences politiques et administratives ; ni mtoto wa kwanza jamaa ya watoto saba kukiwemo wasichana wawili.

“Kusema wazi bila woga”

Kwa zaidi ya miaka 15 Claudine ametetea (défend) haki za wanawake. Kazi yenyewe haifanywe na wanawake wengi wakitamani kazi ya maendeleo kwa kuogopa maneno. “Mashirika ya haki za urahia na siasa haiko mengi, amehakiksha Claudine. Yameogopa kusema wazi maneno mabaya wasifatwe na viongozi”. Kwa mjibu wa Claudine woga huo unatokana na maadibisho: “Nilifundishwa kusema maneno bila woga”.

Hazi yake (personnalité) ni ya maana sana katika shirika raia (société civile). Alianza kutetea haki za binadamu akingali kijana katika shirika la Les Amis de Nelson Mandela. Juhudi (dynamisme) yake ikamfanya mwanamke wa kwanza kupata kiti cha secrétaire exécutif national miongoni mwa wanaume wengi. “Claudine ni nguzo ya wanawake. Aliwaonyesha wanawake kuache woga akiionyesha mashirika mengi ya wanawake kuandika memorandums na akaweza kufanya maneno mengi”, ameshuhudia Maguy Libebele mwandishi pia mwanamemba wa Synergie des Radios Communautaires ya uchaguzi uliopita.

Claudine Bela amealikwa huko na kule kwenda kuleta mafunzo pia na kuorganiser conférences ndani na inje ya inchi. Si kama wanawake wengine, “Yeye anajua kusema waitike neno lake”, amesema Jean Fundi mpashahabari kwenye Radio Télé Amani. “Anasema bila woga na watu wamemuitika. Sina shaka kutumika naye”, amesema Pierre Kibaka wa shirika la Justice et Libération.

Trésor Boyongo

MONGONGO Journal de proximité

1/A, Avenue Tshatshi, Commune Makiso, à côté de BEGO CONGO
journal_mungongo_kis@yahoo.fr

Editeur, rédacteur en chef :

Ernest Mukuli

Tél : +243(0) 81 200 63 99

Secrétariat de rédaction :

Pepe Mikwa

Tél : +243 (0) 99 808 78 81

Equipe rédactionnelle :

Hortense Basea, Trésor Boyongo, Pépé Mikwa, Ernest Mukuli

Correspondants en province :

Isangi : Joseph Bassay

Ubundu : Fidèle Utula

Opala : Aimé Césaire Efang

Bondo : Vermont Kote

Isiro : Richard Tandro

Buta : Collard Limbombe

Bunia : Ousmane Sylla, Serge César Ndahora
Anualite Unyuthi

Traduction

Lingala : Alexis Balingi

Swahili : Jean Fundi

Dessin : Roger Bamungu

Distribution et maquette :

Jimmy Bakelenge

Tél : +243(0) 85 338 93 25

Commercial :

Gertrude Nabiata

Tél : +243(0)85 338 06 84

Supervision et formation :

Syfia international

contact@syfia.info

Tél : 33 (0)4 67 52 79 34

Abonnement annuel : (24 numéros) 30 \$.

Abonnement de soutien : 50 \$ minimum.

Points de vente : Bibliothèque centrale Unikis (Faculté de psychologie), Gradi-Jeunes, Alimentation Bana Bitungu, La poste, Studio Hexagone, Parc de prince/Rez-de-chaussée Congo Palace, Pharmacie NEEMA, Congo en Images, Pharmacie Caritas.